

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le lundi 17 juillet 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

1-M.Frédéric Bédard
2-M. François Parent
3-Mme Caroline Lemay

4-M.Nicolas Mercier
5-M. Yvan Tanguay
6-

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h 30.

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de juillet 2017;
- 2) Adoption du règlement 179-2017 sur la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;
- 3) Ouverture des soumissions pour le pavage 2017 sur le rang 11 à Inverness;
- 4) Demande de la municipalité de Saint-Pierre Baptiste;
- 5) Demande du Festival du Bœuf;
- 6) Location d'une pelle mécanique sur roues pour travaux de voirie;
- 7) Demande au responsable des permis pour la production d'un rapport mensuel;

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

R-187-07-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JUILLET 2017

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de juillet est de : **71,571.69\$**

R-188-07-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que les comptes du mois de juillet à ce jour soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3- ADOPTION DU RÈGLEMENT 179-2017 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire adopter un règlement sur la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Frédérick Bédard, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 5 juin 2017;

R-189-07-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness adopte le règlement portant le numéro 179-2017 intitulé « Règlement sur la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE PAVAGE 2017 SUR LE RANG 11 À INVERNESS

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire des travaux de pavage sur le rang 11 sur une longueur estimée de 1650 mètres et sur une largeur de 6,8 mètres;

ATTENDU QUE monsieur Rémi Larouche technicien de la MRC a fait parvenir à la municipalité estimation des coûts en date du 23 mai 2017 au montant de 313 ,044.25\$ incluant le remplacement du ponceau A1017 ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a reçu une confirmation du MAMOT pour une aide financière de 181,262\$ suite à sa programmation de travaux de voirie locale au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire(MAMOT) en vue d'obtenir le versement d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions conformes concernant les travaux de pavage du rang 11 :

Pavage Centre du Sud du Québec Inc :	315 069.44\$
Sintra Inc :	351 968.37\$
Les Entreprises Lévisiennes Inc :	297 315.92\$

R-190-07-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness décrète des travaux de pavage de pavage sur le rang 11 sur une longueur estimée de 1650 mètres et sur une largeur de 6,8 mètres et qu'elle accepte la soumission de Les Entreprises Lévisiennes Inc.au montant de 297,315.92\$.

Que le conseil de la municipalité mandate un laboratoire accrédité pour effectuer les travaux d'échantillonnage, analyses et test de compaction. Le coût pour les services rendus sera établi en fonction des besoins et des heures consacrées aux travaux.

Que la contribution financière municipale au projet du rang 11 soit réparti comme suit : 25,000 \$ à même les crédits prévus au budget 2017 et les autres dépenses au projet seront couvertes par la réserve financière non-affectée de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

5- DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la municipalité de Saint-Pierre Baptiste qui souhaite faire l'ajout d'un panneau directionnel de sa municipalité sur la rue Dublin à proximité de l'intersection du chemin Gosford;

R-191-07-2017 Proposé par le conseillère Caroline Lemay

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017

Que le conseil de la municipalité d'Inverness demande au ministère des transports d'installer un panneau directionnel sur la rue Dublin pour la municipalité de Saint-Pierre Baptiste.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- DEMANDE DU FESTIVAL DU BOEUF:

Ce point sera discuté ultérieurement.

7- LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES POUR TRAVAUX DE VOIRIE:

Ce point sera discuté ultérieurement.

8- DEMANDE AU RESPONSABLE DES PERMIS POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT MENSUEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness désire être au courant des dossiers en cours afin d'être en mesure de répondre aux demandes des citoyens;

R-192-07-2017 Proposé par le conseiller

Que le conseil de la municipalité d'Inverness demande au responsable des permis, monsieur Yanick Faucher, de lui remettre un rapport mensuel sur l'évolution des dossiers de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-193-07-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'assemblée extraordinaire soit levée à 21H00 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière